

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 51-2018



Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 17

votants : 24

L'an deux mille dix-huit, le 26 juin à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2018

Présents : MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mmes GENDRIN. POLSINELLI. M. DIETRICH. Mmes ALVES-CASSAGNE. BOURNAY. MM. BRICOUT. DUCHAMP. GALLON. Mmes GRUMEAU. LOUVIER. M. MACAIRE. Mme NOWAK. M. THOMA.

Absents ou excusés :

Avec procuration : M. DUSSORT à M. REVEYRAND. Mme GROS à M. ANGONIN. Mme MARTIN à M. DUCHAMP. Mme MATTERA à Mme GRUMEAU. Mme PIERRE-LIEBAR à M. ROSET. Mme VARAY à Mme CHASTAGNARET. M. CANUTI à Mme POLSINELLI.

Sans procuration : MM. CINQUE. PIOLAT. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Approbation du PLU de la Commune d'Heyrieux

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-21 et L.153-22,

Vu la délibération en date du 20 juillet 2010 par laquelle le Conseil Municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et défini les modalités de concertation,

Vu le débat organisé lors de la séance du Conseil Municipal du 16 octobre 2012 sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),

Vu la délibération n° 75-2016 du 22 novembre 2016 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU,

Vu l'avis de synthèse des Services de l'Etat du 30 mars 2017,

Vu les différents avis des personnes publiques recueillis sur le projet de PLU arrêté,

Vu l'arrêté n°75-2017/P du Maire d'Heyrieux en date du 3 août 2017 mettant à enquête publique le projet de PLU,

Vu le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur suite à l'enquête publique à laquelle il a été procédé du 4 septembre au 4 octobre 2017 inclus,

Considérant que les remarques issues des avis des personnes publiques consultées et les résultats de l'enquête publique justifient pour certaines des adaptations mineures, qui ne remettent pas en cause l'économie générale du PLU,

Considérant que le projet de PLU, tel qu'il est présenté au Conseil Municipal, faisant suite à la réunion de la Commission Urbanisme le 5 juin 2018 et à la séance de travail organisée le 13 juin 2018, est prêt à être approuvé, conformément à l'article L.153-21 du Code de l'Urbanisme,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'approuver le projet de PLU tel qu'il est annexé à la présente.

Le dossier du Plan Local d'Urbanisme sera tenu à la disposition du Public :

- à la Mairie d'HEYRIEUX (38) aux jours et heures d'ouverture,

- à la Sous-Préfecture de Vienne, bureau des Affaires Communales.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.

La présente délibération sera exécutoire après accomplissement de la dernière des mesures de publicité ; la date à prendre en compte pour l'affichage en Mairie étant celle du premier jour où il est effectué.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.



Suivent les signatures,
Pour ampliation,
A HEYRIEUX, le 28 juin 2018
Le Maire,
Daniel ANGONIN